Conseil du Centre

90e session, novembre 2026

CC 90/7/a

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

Plans de travail, objectifs et méthodologies

Le Comité de la formation syndicale:

a) adopte le rapport du Programme pour les activités des travailleurs 2025 et félicite l'ACTRAV/CIF-OIT pour avoir mis en œuvre avec succès une gamme variée et de haute qualité d'activités de formation, atteignant un nombre croissant de représentants des travailleurs dans toutes les régions avec un équilibre total entre hommes et femmes;

b) reconnaît l'impact créé par le Programme, alors que les participants traduisent leur apprentissage en stratégies syndicales, plans d'action et propositions politiques concrets, et le multiplient au sein de leurs organisations, renforçant ainsi la capacité des organisations de travailleurs à s'engager dans le dialogue social et à promouvoir le travail décent;

c) réitère que l'approche biennale du Programme s'est avérée efficace, assurant la continuité, la cohérence stratégique et la consolidation des résultats d'apprentissage, et recommande qu'elle soit maintenue pour l'exercice biennal 2026-27;

d) recommande que le Programme développe davantage de cours qui renforcent les compétences des travailleurs et de leurs organisations pour influencer les politiques à tous les niveaux, pour anticiper le changement dans la négociation collective, et pour étendre sa portée afin qu'un plus grand nombre de travailleurs bénéficient de ses activités;

e) souligne que les activités en présentiel restent essentielles pour l'éducation ouvrière, car elles favorisent l'apprentissage par les pairs, le réseautage et la solidarité et répondent à la fracture numérique persistante. Il recommande que le modèle hybride d'ACTRAV, combinant apprentissage à distance et en présentiel, soit préservé et doté de ressources adéquates;

f) appelle le Centre à offrir des possibilités plus abordables aux travailleurs pour participer à ses cours, grâce à des allocations de bourses soutenues, une politique de prix accessible et le réinvestissement des excédents dans la participation des mandants;

g) réitère sa préoccupation quant au fait que les travailleurs et leurs organisations restent sous-représentés dans l'ensemble des activités du Centre et recommande des objectifs clairs et des mesures concrètes pour accroître leur participation dans tous les programmes techniques, y compris l'intégration de l'égalité des genres, de la migration de main-d'œuvre et du travail décent pour les jeunes de manière transversale dans toutes les activités du Centre;

h) appelle le Conseil du Centre à assurer un soutien institutionnel et financier durable et prévisible au Programme ACTRAV, en particulier dans le contexte de la réforme de l'OIT et de ses contraintes financières. Le Comité reconnaît la contribution significative du Programme ACTRAV aux engagements fondamentaux de l'OIT, en renforçant les capacités institutionnelles, techniques, de représentation et d'influence politique des organisations de travailleurs. Le Comité appelle à des investissements durables de l'OIT et du Centre dans le Programme ACTRAV afin de consolider ces acquis et de renforcer la capacité des travailleurs à façonner l'avenir du travail par la négociation collective, le dialogue social et l'influence sur les politiques;

i) rappelle que l'évaluation est un instrument essentiel du système d'amélioration de la qualité du Centre. Il recommande que le Directeur veille à ce que les évaluations soient menées comme un exercice réel et objectif, que les domaines à évaluer soient discutés avec le Conseil, et que le Conseil soit régulièrement informé du suivi donné à ses commentaires et aux recommandations d'évaluation;

j) réitère sa recommandation précédente selon laquelle l'innovation au Centre doit maintenir l'équilibre nécessaire avec les problèmes réels du monde du travail qui affectent les travailleurs et leurs familles, dont beaucoup aggravent les inégalités. Il recommande que le Directeur veille à ce que les activités liées à l'innovation et à la technologie restent ancrées dans le mandat de l'OIT et répondent aux besoins des mandants tripartites;

k) réaffirme son engagement envers les objectifs du Centre et recommande que le Centre demeure le centre d'excellence pour le travail décent, fermement ancré dans le mandat de l'OIT, avec le tripartisme intégré dans toutes les structures et à tous les niveaux du Centre, et reconnaît l'ACTRAV/CIF-OIT comme une référence mondiale pour l'éducation ouvrière dont le Directeur du Centre est appelé à pérenniser et à développer l'héritage.

Décision

Le Comité:

i. approuve le projet de programme de base pour 2026 et,

ii. appelle à promouvoir le Programme ACTRAV en tant que pilier stratégique et autonome du Centre conformément au modèle de gouvernance tripartite de l'OIT.